

[DE] Accord de coopération entre la Rhénanie-du-Nord-Westphalie et la République d'Irlande

IRIS 2008-6:1/33

*Anne Yliniva-Hoffmann
Institut du droit européen des médias (EMR), Sarrebruck/Bruxelles*

La *Filmstiftung Nordrhein-Westfalen* et l' *Irish Film Board (Bord Scannán na hÉireann)* ont signé le 9 juin 2008 un accord de coopération pour la coproduction de longs-métrages.

Cet accord bilatéral vise à intensifier la collaboration culturelle et économique entre les sociétés établies dans chacune des deux régions dans des coproductions internationales de longs-métrages (films et documentaires). Les projets doivent être réalisés dans le cadre officiel d'accords bilatéraux ou de la Convention européenne sur la coproduction cinématographique et avec l'aide financière des deux partenaires. Du point de vue des retombées économiques, l'accord vise un équilibre de l'exploitation économique ainsi que des investissements économiques et autres des parties prenantes et la création de statistiques. Les demandes de subventions doivent être examinées et approuvées avec une neutralité bienveillante et en temps réel.

Au bout de deux ans d'application, l'accord fera l'objet d'un examen commun afin d'évaluer dans quelle mesure les objectifs fixés ont été atteints.

Accord de coopération entre la Rhénanie-du-Nord-Westphalie et la République d'Irlande pour les coproductions de longs-métrages

